

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30.05.2018

LA REFORME DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (REFORME PC) AU CONSEIL DES ETATS

Le Conseil des États garde le sens de la mesure

Inclusion Handicap est soulagé que les débats du Conseil des États de ce jour sur la réforme PC suivent une attitude raisonnable. Il reste ferme sur sa position sur les points centraux. Il a paré les attaques restrictives du Conseil national, dont les décisions auraient garanti un référendum. Pour beaucoup de personnes handicapées qui dépendent des PC, les loyers élevés représentent un risque particulier de pauvreté.

Le Conseil des États a gardé le sens de la mesure lors de la procédure d'élimination des divergences. Grâce à sa position, il confirme ne pas perdre de vue les devoirs constitutionnels des PC: assurer la subsistance lorsque le revenu du premier pilier n'est pas suffisant pour survivre. Beaucoup de personnes handicapées sont concernées; presque la moitié des bénéficiaires de l'AI ont besoin de prestations complémentaires pour pouvoir boucler le mois.

Le Conseil des États souligne ainsi aussi soutenir le but original du Conseil fédéral de maintenir le niveau des prestations des PC. Cela est d'une importance capitale: le Conseil national avait perdu tout sens de la mesure et décidé d'une mesure d'économie qui aurait précipité de nombreuses personnes concernées dans la pauvreté et aurait transféré les charges sur les cantons et les communes.

Inclusion Handicap demande au Conseil national d'y renoncer. À défaut, un référendum serait nécessaire et la réforme dans son ensemble pourrait échouer. Même avec la version du Conseil des États, les bénéficiaires des PC doivent garder leur ceinture bien serrée.

Pas de changement de caisse-maladie obligatoire, probable augmentation des loyers minimaux

Le Conseil des États revoit heureusement sa première décision et ne veut pas réduire les contributions aux primes des caisses-maladie. Elles continueront à correspondre au maximum des primes moyennes par canton. Ainsi, le libre choix de la caisse-maladie reste au moins en partie garanti pour les personnes handicapées. Ceci est essentiel pour les personnes concernées qui sont limitées par leur mauvaise santé.

La décision du Conseil des États d'augmenter les loyers maximaux est particulièrement importante. L'augmentation exorbitante des loyers a pour conséquence pour ne nombreux bénéficiaires des PC et leurs enfants de devoir faire des économies monstres pour garder un toit. Les différents niveaux de prix selon les régions seront pris en compte. Il s'agit là d'une contribution maximale: ceux qui ont la chance d'habiter un appartement moins cher ne recevront que le montant effectif du loyer.

Si le Conseil national n'est pas prêt à reconnaître ces réalités et continue à contraindre de nombreuses personnes handicapées à sombrer dans la pauvreté, le référendum sera inévitable. Inclusion Handicap s'engage afin que l'on n'en arrive pas jusque-là.

Renseignements

Marie-Thérèse Weber-Gobet, déléguée à la défense des intérêts, Inclusion Handicap
weber-gobet@inclusion-handicap.ch / 079 508 72 94

Inclusion Handicap est le porte-parole de près de 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 25 associations et organisations d'aide aux handicapés suisses et des régions linguistiques, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en collaboration avec les organisations membres.